



www.agen.fr

Visite de Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Lundi 13 janvier 2020 à 13 h 30 – Préfecture

Madame la Ministre,

Madame la Sénatrice,

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Madame le Présidente du Conseil Départemental, cher Christian qui la représente,

Mes chers collègues Maires, élus locaux,

Chers amis Agenais,

Madame la Ministre, il me revient en tant que Maire d'Agen de vous souhaiter la bienvenue ici à Agen et ici à l'ENAP.

A titre personnel, votre venue est, pour moi, une joie.

J'ai du bonheur à recevoir une amie, une vraie amie qui a su garder une véritable fidélité et une sincérité dans l'amitié et ceci dans la durée, alors même

que vous étiez sélectionnée dans cette équipe de France très spéciale qu'est le Gouvernement de notre pays.

Vous donnez ainsi une belle leçon à ceux qui, souvent, sans connaître la vie politique, la charge de toute les turpitudes et oublient qu'elle est aussi le lieu de belles amitiés humaines.

Je suis ensuite heureux d'accueillir Jacqueline Gourault, Ministre aujourd'hui, si j'osais, je dirais Ministre à l'ancienne, c'est-à-dire au terme d'un cursus honorum qui lui a permis de bien nous connaître, nous les maires, nous les élus locaux d'un département rural.

Ecoutez un peu : Jacqueline a été Maire de La Chaussée-Saint-Victor, c'est un peu le Boé ou le Bon-Encontre de Blois sur la Loire, comme Agen est sur la Garonne. Elle a été Présidente de la Communauté d'Agglomération de Blois, pendant 4 ans, Conseillère générale et Conseillère Régionale.

Bref, Jacqueline tu connais et le terrain et la musique.

Et c'est cette expérience du terrain et du vécu de la condition des élus locaux que nous avons en partage avec toi et qui fait que nous te reconnaissons d'emblée comme l'une des nôtres.

Enfin, je te reçois avec joie, chez nous, à Agen, et, ici, à l'ENAP.

Agen d'abord, ville moyenne de 35 000 habitants, cœur battant d'une agglomération de 100 000 habitants, ville Préfecture d'un département de 330 000 habitants.

Agen et le Lot-et-Garonne ont beaucoup de ressemblance avec Blois et le Loir-et-Cher. La Loire et la Garonne, mais aussi, cette ruralité fière. Si tu savais comme nous étions heureux en chantant ou en écoutant chanter la chanson de Michel Delpech. « On dirait que ça te gêne de marcher dans la boue, on dirait que ça te gêne de dîner avec nous. »

Plus sérieusement, nous sommes heureux de t'accueillir à l'ENAP.

Ici, à l'ENAP, l'Etat est chez lui mais en 1993/1994, l'Etat et la Ville d'Agen ont réussi un petit miracle, celui de délocaliser l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire qui explosait dans ses murs contraints à Fleury Merogis.

L'implantation de l'ENAP à Agen, que l'on doit au Gardes des Sceaux de l'époque, Pierre MEHAIGNERIE, est une réussite exemplaire en matière d'aménagement du territoire.

Que n'avons-nous pas entendu lorsqu'AGEN avait, en la personne du Dr CHOLLET, osé déposer sa candidature pour recevoir cette école nationale.

Nous étions une ville trop petite. Nous étions trop loin de Paris. Nous n'avions pas d'Université, etc..etc..

Mais Agen a osé être candidate et l'Etat a osé choisir, comme cela se fait dans de nombreux grands pays (pensez à Oxford et Cambridge, au Royaume-Unis, pensez à Tübingen en Allemagne), une ville moyenne pour y installer l'une de ses écoles nationales.

Et ce choix que l'Etat vient de confirmer, en décidant une extension de l'école initiale de 60 millions d'Euros à échéance 2022, a été un choix gagnant.

Gagnant d'abord, bien sûr, pour l'ENAP, sa direction, ses fonctionnaires mais aussi pour tous ses étudiants qui ont bénéficié d'installations de très haut niveau et, cerise sur le gâteau, qui sont une brillante réussite du point de vue architectural et urbanistique.

Gagnant, enfin, le territoire, Agen, le Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine puisque l'ENAP, aujourd'hui, c'est à peu près 1 500 personnes qui viennent y vivre chaque année.

Si j'évoque aujourd'hui la brillante réussite qu'a été la brillante délocalisation de l'ENAP à Agen, ce n'est pas uniquement pour dire la gratitude de la Ville pour les femmes et les hommes qui l'ont décidée et mise en œuvre.

C'est aussi parce que cela nous ramène à notre sujet d'aujourd'hui, Mme la Ministre, à savoir votre projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration.

Avant de nous plonger dans le détail de ce que nous souhaitons changer à l'occasion de ce projet de loi, il nous faut prendre un peu de temps pour débattre, entre nous, des objectifs de celui-ci.

Mme la Ministre, si vous-même et à travers vous, le Gouvernement s'engagent dans cette direction, c'est parce qu'il a la conviction qu'il y a dans les territoires français et plus spécialement dans les territoires ruraux, un potentiel d'énergie, de progrès, de croissance qu'il faut libérer.

Et c'est bien d'abord parce qu'il y a une ambition d'aménagement du territoire que votre projet de loi prend tout son sens.

Alors, permettez-moi de terminer cette prise de parole en m'exprimant en tant que Président de l'Association des Maires du Lot-et-Garonne.

Qu'attendons-nous de votre projet de loi ?

Je vais peut-être vous surprendre mais, pour nous, le premier de vos 3D est celui de la déconcentration.

Nous voulons que l'Etat soit encore plus présent à Agen et pas seulement à Bordeaux ou à Paris.

Nous voulons travailler et décider avec Mme la Préfète et avec l'ensemble des services déconcentrés.

Il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace dans cette direction.

Nous, les Maires, avons vécu de manière humiliante ce qui s'est passé autour de la politique de l'eau dans ce département où, après un travail remarquable en commun entre les services de l'Etat, notamment ceux de la DDT, et nos agriculteurs, le barrage de Caussade a d'abord été autorisé par l'Etat à Agen pour être ensuite interdit par l'Etat à Paris.

De cela, Mme la Ministre, nous ne voulons plus.

Les Maires, dans ce département, sont tous des Maires républicains.

Ils savent que l'Etat et la République marchent ensemble mais nous voulons un Etat incarné par sa Préfète ou son Préfet, par ses services départementaux, avec des visages, avec des numéros de téléphone joignables et je dois dire, qu'en ce moment, avec Mme la Préfète et son équipe, nous partageons ce bonheur.

Merci, Mme la Ministre, par votre projet de loi, de nous le rendre durable.

Est-ce à dire que nous n'avons rien à faire des deux autres D, de celui de la différenciation et celui de la décentralisation ?

Non bien sûr.

Pas d'aménagement du territoire français et c'est grand la France avec ses 550 000 km².

Sans prise en compte de ses profondes diversités régionales.

Pour rester sur la politique de l'eau, celle-ci ne redeviendra pertinente que proche du terrain et permettant des expériences en matière de gestion partagée et économe de la ressource en eau.

Il est juste, archaïque, ridicule et contre efficace de faire remonter le moindre dossier de réserve en eau sur le plus petit ruisseau de la République, boulevard Saint-Germain, à Paris et, bien évidemment, les meilleures solutions seront différentes dans notre Sud-Ouest qui est la région de France la plus touchée par le réchauffement climatique et dans le reste du territoire français.

Enfin, la décentralisation.

Soyons honnêtes, ce n'est pas notre première demande.

Les Maires demandent d'abord de la clarté et de la stabilité en matière de répartition des compétences entre l'Etat, les collectivités locales et leurs intercommunalités.

Le moins que l'on puisse c'est que la loi NOTRe n'a pas été dans le sens de cette clarté et de cette stabilité.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, dont j'ai discuté avec le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, l'arrivée de la Région par le biais des SRADDET dans le jeu des compétences liées au droit du sol, cœur du pouvoir communal, n'a vraiment pas été heureuse et sera lourde de contentieux.

Plus fondamentalement, le mandat de Maire évolue.

Le Maire est moins aménageur qu'auparavant, notamment à cause des contraintes de finances publique.

Mais le Maire est aujourd'hui plus impliqué comme coresponsable de l'ordre public. Il est plus officier de police judiciaire qu'auparavant.

Nous avons été tous bouleversés par la mort violente de notre collègue Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes dans le Var, écrasé par un conducteur avec qui il avait eu une altercation concernant une décharge illégale.

Ce drame n'est pas isolé.

En 2018, 361 Maires et Adjointes ont été victimes d'atteinte volontaire à l'intégrité physique.

Comme le Président de l'Association des Maires de France, nous réclamons une meilleure protection des Maires, une amélioration de leurs conditions d'exercice et une identification des sujets sensibles.

Enfin, et surtout, la loi sur la police administrative du Maire doit changer.

Le Maire doit pouvoir dresser des procès-verbaux lors de toutes les incivilités, avoir des pouvoirs de police administrative élargis (saisie immédiate des objets en cause, etc...).

Voilà, Mme la Ministre, notre contribution préalable à vos travaux parlementaires.

Je tiens à saluer la démarche du gouvernement qui, sur ce projet de loi, prend les choses dans le bon sens, c'est-à-dire en commençant le dialogue avec les parties prenantes dans les territoires.

Merci Mme la Ministre d'être venue à Agen, en Lot-et-Garonne.

Si j'osais, je vous dirais que vous êtes, ici, dans le vrai Sud-Ouest, ne serait-ce que pour taquiner, un peu, gentiment, notre Président du Conseil Régional.

Les Maires, mes collègues sont heureux de pouvoir passer une après-midi de travail avec vous sur ce projet de loi auquel nous souhaitons un brillant avenir.

Je vous remercie.

Contact

Jean BIZET	Directeur de Cabinet	05 53 69 47 14	jean.bizet@agen.fr
------------	----------------------	----------------	--

www.agen.fr